



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **6 juillet 2009**

Délibération n° 2009-0842

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Démarche [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCI de Lyon) pour son programme d'actions 2009 - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2008-2009

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 26 juin 2009

Secrétaire élu : Madame Najat Vallaud-Belkacem

Compte-rendu affiché le : 7 juillet 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Frih (pouvoir à M. Braillard), MM. Auroy (pouvoir à M. Abadie), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à Mme Chevassus-Masia), MM. Barthelémy (pouvoir à Mme Yéremian), Bernard B (pouvoir à M. Coste), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à M. Buna), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Gignoux), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Louis (pouvoir à Mme Levy), Pillon (pouvoir à M. Reppelin), Touleron (pouvoir à M. Fournel), Vaté (pouvoir à M. Cochet).

Absents non excusés : Mme Palleja, M. Turcas.

Séance publique du 6 juillet 2009**Délibération n° 2009-0842**

commission principale : développement économique

objet : **Démarche [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCI de Lyon) pour son programme d'actions 2009 - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2008-2009**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 juin 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte général

La création d'entreprises est un levier important de l'intervention publique pour garantir le renouvellement du tissu économique local et par là, le développement de l'emploi et du dynamisme économique sur l'agglomération.

Depuis 2004, la Communauté urbaine met en œuvre une politique globale dans ce domaine, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de Grand Lyon, l'esprit d'entreprise : [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat]. Cette politique en faveur de la création et de la reprise d'entreprises a pour objectif de faire de Lyon une ville entrepreneuriale reconnue en Europe, en proposant sur l'ensemble de l'agglomération une offre de services accessible, de qualité, adaptée aux besoins de chaque entrepreneur, pour lui donner les moyens de réussir.

Pour atteindre cet objectif, et donc répondre aux enjeux qui y sont liés, l'ensemble des acteurs intervenant en matière de création d'entreprises sur l'agglomération se sont engagés dans un travail important de professionnalisation, de coordination et de mise en réseau pour :

- consolider l'intervention de chacun et garantir une offre de service de proximité qualifiée en ante création,
- assurer la pérennisation et le développement des jeunes entreprises créées par un suivi post création,
- renforcer l'accompagnement des projets innovants ou à potentiel de développement,
- accentuer le développement international du réseau [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], porteur de rayonnement et d'attractivité économiques.

La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur de cette démarche globale, de même qu'elle en assure la promotion générale et qu'elle propose une intervention financière en appui des dispositifs existants.

Au sein de la démarche [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon joue un rôle moteur en matière d'accompagnement des créateurs d'entreprise et des jeunes entreprises sur l'agglomération. Elle est aussi fortement impliquée dans la mise en place d'infrastructures matérielles et immatérielles nécessaires à la vie et à la professionnalisation du réseau d'agglomération.

Par ailleurs, la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon est un partenaire important dans l'accompagnement à l'international des entreprises de l'agglomération. Elle développe une action spécifique pour les entreprises des industries de la Santé et des sciences du vivant, secteurs d'intervention prioritaires pour la Communauté urbaine.

C'est la raison pour laquelle la Communauté urbaine souhaite soutenir la Chambre de commerce de Lyon pour ses actions en 2009, dans le cadre de la convention établie pour la période 2008-2009.

Bilan de l'action pour l'année 2008

1 - Structuration du volet territorial de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat]

La CCI de Lyon assure, pour le compte de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], l'animation du volet territorial du dispositif et la mise en place d'actions de structuration locale et d'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement de proximité. Dans ce cadre, elle a assuré en 2008 le pilotage et la mise en place de quatre actions structurantes pour le réseau :

- l'organisation d'une démarche qualité permettant la gestion du processus de labellisation des structures membres du réseau et leur professionnalisation (à ce jour, 28 membres labellisés),
- la gestion et le développement de la base de données commune à l'ensemble des membres, qui permet le suivi du parcours de création des porteurs de projet de l'agglomération qui passent par l'une ou l'autre des structures (10 500 porteurs de projets identifiés en 2008, près de 25 000 depuis la création de la base),
- l'animation des membres et partenaires du réseau, organisés par le bassin d'emploi local (7 réseaux locaux, mise en place de référents territoriaux, 26 portes d'entrées locales),
- la conduite d'une étude sur la problématique des locaux d'activités et leur accès pour les créateurs d'entreprise en liaison avec la direction du foncier et de l'immobilier de la Communauté urbaine.

La CCI de Lyon, en qualité de structure opératrice, participe elle même activement à la démarche de professionnalisation-labellisation, puisque ses services centraux et ses six antennes locales ont été labellisés en juillet 2007. Elle contribue bien sûr à alimenter, par son activité quotidienne, la base de données commune à l'ensemble des acteurs du réseau. La CCI de Lyon participe enfin au Salon des entrepreneurs Rhône-Alpes.

2 - Actions de promotion des entreprises dans le secteur des sciences de la vie

. Programme d'actions pour la convention d'affaires Biosquare-Biovision

La convention d'affaires Biosquare s'est déroulée du 12 au 14 mars 2008 à Bâle (Suisse). Cette manifestation est entièrement dédiée à la réalisation de rendez-vous d'affaires, et est une occasion unique pour les sociétés lyonnaises de biotechnologie de rencontrer les acteurs principaux des grandes sociétés pharmaceutiques internationales, ainsi que d'autres entreprises de biotechnologie.

Pour cette édition, les moyens mis en œuvre ont été les suivants :

- communication et promotion du territoire rhônalpin par un stand collectif ouvert de 18 mètres carrés situé dans la zone d'exposition. L'animation du stand a permis de recueillir une centaine de contacts qualifiés. Ces contacts ont ensuite été redistribués aux partenaires et aux entreprises régionales pour qu'elles exploitent ce fichier pour leur prospection commerciale,
- 9 entreprises rhônalpines ont bénéficié d'un accès au stand régional et 9 entreprises rhônalpines ont pu s'inscrire à la convention d'affaires,
- réalisation d'une prospection ciblée, coordonnée par l'association pour le développement économique de la région lyonnaise (Aderly), et réalisée par l'Aderly, Lyonbiopôle, la Communauté urbaine et l'AEPI, qui a permis de réaliser 53 rendez-vous ciblés sur les 257 demandes de rendez-vous préalablement repérés.

. Mission commerciale à l'occasion du Salon bio 2008

Le Salon bio est le premier salon professionnel mondial du secteur des biotechnologies. Pour l'édition 2008, qui s'est tenue du 17 au 20 juin à San Diego aux Etats-Unis, ce sont plus de 2 000 participants issus de 70 pays qui se sont ainsi réunis sur quatre jours.

Pour cette édition, une mission commerciale régionale a été mise en place pour permettre aux entreprises de la région Rhône-Alpes d'évaluer les potentialités du marché américain dans le secteur des biotechnologies et de rencontrer des partenaires scientifiques ou économiques du monde entier.

Dix entreprises de la région Rhône-Alpes ont participé à cette mission. Toutes se sont déclarées satisfaites-très satisfaites de la qualité de la prestation qui a répondu à leurs attentes.

Proposition du plan d'actions pour 2009

1 - Animation et coordination du volet territorial de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat]

Dans le cadre du plan d'actions 2009-2011 du dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], deux volets seront particulièrement travaillés cette année : l'animation territoriale du réseau de proximité et le processus de professionnalisation par la démarche qualité (labellisation).

Le volet [L_VE] proximité s'organisera cette année autour de trois niveaux d'intervention distincts :

- l'animation des réseaux locaux de proximité : mise en place de référents territoriaux par territoire et animation d'un réseau local par territoire à la charge de ces référents (3 à 4 réunions par an et par territoire). L'objectif est de garantir l'échange et la diffusion d'informations et actualités du réseau à l'ensemble des acteurs, ainsi que la cohérence des actions de chacun sur les bassins locaux,
- l'animation et la coordination des référents de chaque territoire : assurée par le coordinateur territorial, cette animation vise les référents de chaque territoire (3 à 4 réunions par an) et doit les appuyer et les outiller dans leur mission locale. Elle doit aussi garantir la cohérence des messages et des actions au niveau d'agglomération,
- l'intégration dans le réseau des nouveaux collaborateurs de chaque structure, la gestion des relations avec les partenaires externes, l'appui aux manifestations et à la promotion du réseau.

Ces actions d'animation sont soutenues par la maintenance et l'exploitation de la base de données communes L_VE-Pro, outil commun de gestion de la relation client au niveau de l'agglomération.

Le volet [L_VE] qualité comprendra la mise en œuvre d'une cellule qualité constituée de huit membres du réseau [L_VE] et du coordinateur territorial. Ces membres seront les auditeurs internes du réseau, bénévoles et volontaires pour assurer cette fonction.

Cette cellule qualité interne au réseau L_VE aura plusieurs missions :

- valider les étapes de labellisation des nouveaux entrants et être garant du référentiel qualité interne au réseau,
- gérer l'organisation des audits internes au réseau [L_VE],
- gérer et mettre en place les actions de professionnalisation : travail visant à faire évoluer en permanence le référentiel des compétences et le guide d'audit du réseau, programmation des actions de formation ou encore mise en place des groupes de travail dans l'objectif de constituer des outils communs.

Pour l'ensemble de ces actions, la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon propose de mettre en place et de gérer les infrastructures matérielles et immatérielles nécessaires. Ceci recouvre plus spécifiquement :

- l'animation territoriale proprement dite par un coordinateur territorial complètement dédié à L_VE : pilotage de la gouvernance territoriale, pilotage des référents L_VE locaux, initiation de projets territoriaux, rapprochement avec de nouveaux partenaires et prescripteurs, intégration de nouveaux membres,
- gestion et exploitation de la base de données communes L_VE-Pro,
- poursuite du programme de labellisation et mise en place de la cellule qualité,
- coordination avec la Communauté urbaine des études-actions permettant l'animation et l'évaluation des volets [L_VE] Proximité et [L_VE] Qualité, dans la perspective de favoriser une logique de projet entre acteurs et la cohérence territoriale de l'offre de service.

De manière générale, sur l'ensemble des actions inscrites dans la convention, la CCI de Lyon, en tant que membres du dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] s'engage à contribuer au développement du dispositif, à favoriser le travail en réseau avec les autres partenaires et à assurer la promotion de la démarche sur tout support de communication (dont le site internet) et lors des événements locaux auxquels ils participent (notamment le Salon des entrepreneurs). La CCI de Lyon s'engage, par ailleurs, à contribuer au contenu et/ou services du portail économique d'agglomération par le biais de ses sites internet.

2 - Actions de promotion des entreprises dans le secteur des sciences de la vie

Les conventions d'affaires et salons retenus pour l'année 2009 sur le volet actions de promotion et d'accompagnement des entreprises à l'international dans le secteur des Sciences de la vie sont :

- . Biosquare-Biovision du 8 au 11 mars 2009 à Lyon,
- . Bio du 18 au 21 mai 2009 à Atlanta USA.

Dans ce cadre, la CCI de Lyon a été chargée d'assurer le recrutement et l'accompagnement des entreprises rhônalpines pour les conventions d'affaires et de gérer la logistique du Salon (gestion des inscriptions, location et aménagement du stand, accueil pendant le salon). L'objectif est d'assurer la promotion de Lyonbiopôle et des entreprises rhônalpines lors de ces événements. En 2009, 15 entreprises ont été respectivement accompagnées de cette manière.

Le budget prévisionnel pour 2009 est le suivant :

	Communauté urbaine (en €)	Région Rhône-Alpes (en €)	CCI de Lyon (en €)	Métro (Grenoble) (en €)	Total (en €)
salons bio et biosquare 2009	52 428	86 814	24 092	14 500	177 834
<i>dont Bio 2009</i>	27 193	46 755	13 711	10 000	97 659
<i>dont Biosquare 2009</i>	25 235	40 059	10 381	4 500	80 175
structuration des volets [L_VE] proximité et [L_VE] qualité	93 500	93 500	42 500	-	229 500
<i>dont animation territoriale</i>	28 000	28 000	22 500	-	78 500
<i>dont études-actions territoriales</i>	12 500	12 500	-	-	25 000
<i>dont base de données commune</i>	28 000	28 000	20 000	-	76 000
<i>dont programme de professionnalisation</i>	25 000	25 000	-	-	50 000
total	145 928	180 314	66 592	14 500	407 334

Afin de poursuivre les actions engagées en 2008 et de pérenniser l'action de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon au sein du dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine de 145 928 € en 2009 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention à intervenir entre la Communauté urbaine et la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon et notamment le versement d'une subvention de 145 928 € pour son programme d'action 2009.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant n° 1 à la convention de partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon.

3° - La dépense correspondante de 145 928 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 657 380 - fonction 90 - opération n° 0757 pour un montant de 93 500 €, et opération n° 0863 pour un montant de 52 428 €, selon la répartition suivante :

- 80 %, soit 116 742,40 € (74 800 € sur l'opération n° 0757 et 41 942,40 sur l'opération n° 0863) versés après réception par la Communauté urbaine du certificat de notification de la convention à la CCIL,

- 20 %, soit 29 185,60 € (18 700 € sur l'opération n° 0757 et 10 485,60 € sur l'opération n° 0863) sur appel de fonds et suite à la transmission d'un rapport intermédiaire en octobre 2009 concernant l'exécution du programme d'actions et du budget de l'année.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 juillet 2009.